



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030178

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/02/2026 10H42 C:000856 I:18011  
V/REF : BE4G6-3857  
V/Email reçu le Lundi 16/02/2026 a 10H42

3F OCCITANIE

222 PI ERNEST GRANIER  
34000 MONTPELLIER

IMMEUBLE : 28 AV ROGER SALENGRO  
28 AVENUE ROGER SALENGRO  
34510 FLORENSAC

Montpellier, le 05 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 28 AVENUE ROGER SALENGRO - LGT 2115 1ER ÉTAGE : MME LATRA 06 26698844  
ET LGT 2124 AU DESSUS : MR LENOIR 06 23715219  
BATIMENT B

MOTIF : LOGEMENT 2115 SUBIT DES INFILTRATIONS IMPORTANTES DANS LE PLACARD DU  
SALON  
DANS LE LOGEMENT 2124 DU DESSUS, RIEN N'EST VISIBLE MEME SOUS LA  
BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : M. C GARCIA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de  
l'immeuble.

LE 16/02/2026 A 14H30  
A PARTIR DU LOGEMENT 2115, MME LATRA

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER  
RECHERCHE DE FUITE

1. VÉRIFICATION DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU : RAS  
2. VÉRIFICATION DES RÉSEAUX D'ÉVACUATION EN EAU : RAS  
3. TEST D'ÉTANCHÉITÉ DU JOINT SILICONE AU NIVEAU DE LA BAIGNOIRE : RAS  
PAS DE FUITE DÉTECTÉE A CES NIVEAUX

CONSTAT : L'INTÉRIEUR DE LA GAINTE TECHNIQUE EST HUMIDE MAIS IL N'Y AVAIT  
PLUS D'ÉCOULEMENT

FOURNITURE ET POSE D'UNE TRAPPE DE VISITE 20 × 20 CM SUR LA GAINTE  
TECHNIQUE SITUÉE DERRIÈRE LA BAIGNOIRE

CONSTAT : L'EAU NE S'ÉCOUE PLUS AU NIVEAU DU PLAFOND DU LOGEMENT

A PARTIR DU LOGEMENT 2124, M LENOIR

FUITE ANTÉRIEURE AU NIVEAU DE LA JONCTION ENTRE LES DEUX TUYAUX



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6030178**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

DE LA MACHINE LAVER DANS LA SALLE DE BAIN

MR LENOIR A PRODECER AUX RÉPARATIONS SEUL EN FERMANT LE ROBINET  
D'ALIMENTATION ET EN PLAÇANT UNE SERVIETTE DESSUS  
CE PROBLEME ÉTAIT RECURRANT AVANT LE REMPLACEMENT DE LA MACHINE A LAVER

PAS DE FUITE CONSTATÉE

NETTOYAGE ET REPLI

**OBSERVATIONS** : FJ AB Email envoyé le 01/03/26 a 11H01 M. R ARFAOUI  
FJ AB Email envoyé le 01/03/26 a 11H01 M. C GARCIA

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/  
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de  
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).  
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le  
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le  
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait  
nous agissons par sondages et recherches successives.  
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de  
distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques,  
réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de  
la présence d'eau (exemple: fuite au 8eme étage et présence d'eau au niveau -1  
qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).  
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si  
nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de  
déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).  
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions  
de recherche que nous arrivons a déterminer l'emplacement de la fuite et  
y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif   | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|-------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00     | Forfait Recherche de fuite niveau 2 | 1    | 244,80  | 244,80 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6030178**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 244,80        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 24,48         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>269,28</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN

**Organisme - Fournisseur**
**3F OCCITANIE**  
**Budg Agence 3F Occitanie**

Adresse de facturation

 TSA 21367  
 75621 PARIS CEDEX 13

 Emetteur : CHRISTOPHE GARCIA - Gardien/Gestionnaire  
 Immeubles  
 Tel : 04 34 45 82 41  
 E-mail : christophe.garcia@groupe3f.fr

**SERVIMO MEDITERRANEE**

 SIEGE SOCIAL  
 22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT  
 34430 ST JEAN DE VEDAS

Le 04/03/2026

**Lieu d'intervention**

 5653L / 5653L-2124 LE MAS SALENGRO  
 28 avenue ROGER SALENGRO  
 34510 FLORENSAC 2ème étage  
 Locataire : Sabrina TABOULOT Tél port : 0664443890 Tél fixe :

**Description**

 Recherche de fuite non visible  
 Logement du dessous 2115 impacté  
 16/02/2026 10H42 C:000856 I:18011  
 Commentaire : 28 AVENUE ROGER SALENGRO - LGT 2115 1ER ÉTAGE : MME LATRA 06 26698844  
 ET LGT 2124 AU DESSUS : MR LENOIR 06 23715219  
 BATIMENT B  
 MOTIF : LOGEMENT 2115 SUBIT DES INFILTRATIONS IMPORTANTES DANS LE PLACARD DU  
 SALON  
 DANS LE LOGEMENT 2124 DU DESSUS, RIEN N'EST VISIBLE MÊME SOUS LA  
 BAIGNOIRE

 CONSTAT : L'INTÉRIEUR DE LA GAINTE TECHNIQUE EST HUMIDE MAIS IL N'Y AVAIT  
 PLUS D'ÉCOULEMENT  
 FOURNITURE ET POSE D'UNE TRAPPE DE VISITE 20 × 20 CM SUR LA GAINTE  
 TECHNIQUE SITUÉE DERRIÈRE LA BAIGNOIRE  
 CONSTAT : L'EAU NE S'ÉCOUE PLUS AU NIVEAU DU PLAFOND DU LOGEMENT  
 À PARTIR DU LOGEMENT 2124, M LENOIR  
 FUITE ANTÉRIEURE AU NIVEAU DE LA JONCTION ENTRE LES DEUX TUYAUX  
 DE LA MACHINE LAYER DANS LA SALLE DE BAIN  
 MR LENOIR À PRODECER AUX RÉPARATIONS SEUL EN FERMANT LE ROBINET  
 D'ALIMENTATION ET EN PLAÇANT UNE SERVIETTE DESSUS  
 CE PROBLEME ÉTAIT RECURRENT AVANT LE REMPLACEMENT DE LA MACHINE À LAYER  
 PAS DE FUITE CONSTATÉE  
 NETTOYAGE ET REPLI  
 Quantité Heures - Suppléments - Descriptif N°BT P.U. HT  
 1,00 Forfait Recherche de fuite niveau 2 1 244,80 244,80  
 TOTAL H.T. .... 244,80  
 T.V.A. à 10,00% ..... 24,48  
 TOTAL T.T.C. .... En EURO \_\_\_\_\_ 269,28

**Dates d'intervention**
**Marché**

Début : 04/03/2026 - Fin : 09/03/2026

**Prestations**

| Code           | Description                                                     | Emplacement | P.U.HT | Qté | Mnt.HT | TVA |
|----------------|-----------------------------------------------------------------|-------------|--------|-----|--------|-----|
| ENTRE.PLOMB.62 | Rech fuite mes conserv collet battu ou diag<br>ou prest° isolée |             | 244,80 | 1   | 244,80 | 10% |

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Montant total HT (euros)  | 244,80 |
| Montant total TVA (euros) | 24,48  |
| Montant total TTC (euros) | 269,28 |

## 5653L-2124 - LE MAS SALENGRO

Signataire : RAMZI ARFAOUI - Chef de secteur 3F

*Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.*

*Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.*

N° Engagement: **BE4G6-3857****ATTESTATION SIMPLIFIÉE<sup>1</sup>**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **5653L-2124****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE ..... Prénom : .....

Adresse : 12 RUE JULES FERRY ..... Commune : MAZAMET ..... Code postal : 81200

**② NATURE DES LOCAUX**

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel
                                         
 ☒ immeuble collectif
                                         
 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50 %** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse<sup>2</sup> : 28 AVENUE ROGER SALENGRO Commune : FLORENSAC Code postal : 34510dont je suis : ☒ propriétaire                      ☐ locataire                      ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :**Cochez les cases correspondant aux éléments affectés** : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.**④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 04/03/2026

Signature du client ou de son représentant :

<sup>1</sup> Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.<sup>2</sup> Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.